

Accompagner, discerner et intégrer la fragilité



Pour le pape François, la loi n'est « *pas un joug imposé aux hommes* » mais « *un don de Dieu qui indique un chemin* ».

Dès l'introduction de son exhortation apostolique le pape François appelle tous les agents pastoraux à se sentir interpellés par ce chapitre qui est essentiel (AL 7).

Il part de la miséricorde imméritée, inconditionnelle et gratuite de Dieu : la loi n'est « *pas un joug imposé aux hommes* » mais « *un don de Dieu qui indique un chemin* » pour tous et dont les exigences sont intégrées progressivement.

Il appelle à accompagner et à discerner pour intégrer chacun quelle que soit sa situation matrimoniale, à valoriser le bien et l'amour présent en chaque situation et à favoriser la mise en route d'un cheminement. Sans renoncer à proposer l'idéal du mariage, nous sommes appelés à accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes, à tenir compte de la complexité des situations et des circonstances atténuantes. Cela nécessite la pratique d'un discernement personnel et pastoral. Il ouvre la possibilité d'examiner au cas par cas l'accès aux sacrements.

Ne nous trompons pas : il ne s'agit ni de subjectivisme (ma conscience me suffit), ni de relativisme (tout se vaut), ni de rigorisme (la loi c'est la loi..), ni d'une invitation à négliger les normes actuelles. Il s'agit de les mettre en œuvre dans un souci de miséricorde et de patience qui prend en compte la dimension singulière de la conscience des personnes.

Aborder l'idéal du mariage avec réalisme, sans occulter les fragilités et la complexité de la vie, amène à dépasser le classement des situations familiales en « *régulières* » et « *irrégulières* » et à sortir du simple permis / défendu.

**Dominique et Sixtine
de Raucourt**



Quelques extraits :

AL 296 : La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration... il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition.

AL 297 : Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale... il revient à l'Église de leur révéler la divine pédagogie de la grâce dans leurs vies et de les aider à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux, toujours possible avec la force de l'Esprit Saint.

AL 301 : Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite « irrégulière » vivent dans une situation de péché

mortel, privés de la grâce sanctifiante.

AL 305 : Un Pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations « irrégulières », comme si elles étaient des pierres qui sont lancées à la vie des personnes... À cause des conditionnements ou des facteurs atténuants, il est possible que, dans une situation objective de péché... l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer, et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Église... Rappelons-nous qu'un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés.

AL 307 : D'aucune manière l'Église ne doit renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le projet de Dieu dans toute sa grandeur.

AL 310 : Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs. Mais l'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile.

AL 311 : Il convient toujours de considérer que toutes les notions théologiques qui, en définitive, remettent en question la toute-puissance de Dieu, et en particulier sa miséricorde, sont inadéquates.

L'immanquable

La Sainte Semaine

La Semaine Sainte se condense en fait sur trois jours (« triduum »), appelés « saints » parce qu'ils constituent les trois étapes ultimes de la vie terrestre de Jésus : le jeudi qui commémore le dernier repas du Seigneur avec ses apôtres ; le vendredi qui nous fait revivre le chemin du Christ vers la croix et la mort, et le samedi qui nous fait veiller avec le Fils de Dieu au tombeau, dans l'attente de sa résurrection au cours de la nuit pascale.

L'enjeu de cette « triade » fut rien moins que le salut du monde entier. C'est pourquoi l'Église en fait continuellement mémoire, et tout particulièrement à chaque

anniversaire de la première Pâque (le 8 avril 30 ou le 3 avril 33, dates possibles de la Passion selon les exégètes), à l'origine de nos calendriers modernes.

Le Jeudi saint

La messe du Jeudi saint, au soir, rappelle la dernière « Cène », ce repas de fête au cours duquel le Seigneur Jésus fit ses adieux à ses apôtres et leur livra la signification profonde de tout ce qu'il allait subir.

D'abord il leur lava les pieds, comme un simple domestique, leur montrant ainsi que leurs rapports les uns envers les autres devaient s'établir sur l'amour fraternel.

Puis, en prenant du pain et du

vin pour son corps et son sang, il leur donna l'ordre de faire ainsi mémoire de lui à l'avenir. Les chrétiens croient que, ce soir-là, le Christ fonda lui-même le sacrement de l'eucharistie, par lequel il se donne en nourriture aux croyants, et le sacrement de l'ordre, par lequel il consacre les prêtres serviteurs de l'Église.

« Cette messe fait donc mémoire de l'institution de l'eucharistie, ou du mémorial de la Pâque du Seigneur, qui perpétue parmi nous, sous les signes du sacrement, le sacrifice de la loi nouvelle ; elle fait mémoire aussi de l'institution du sacerdoce, qui perpétue la mission du Christ et son sacrifice dans le monde ; elle fait mémoire enfin de l'amour dont le Seigneur